

L'Anse-Saint-Jean, le 03 février 2014

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

_____ Marina Gagné, secrétaire-trésorière adjointe

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de l'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 3 février 2014 à 19 h 00 sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :

Mme Nathalie Tremblay, conseillère
M. Yvan Côté, conseiller
M. Victor Boudreault, conseiller
M. Éric Thibeault, conseiller
M. Graham Park, conseiller
Ainsi que Marina Gagné, secrétaire-trésorière adjointe

Est absent : M. Anicet Gagné, conseiller

47-2014

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2014
 - 3.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2014
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
 - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de janvier 2014
- 5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES**
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Maison Jeanne-Marie - Campagne de financement
 - 6.2 Corporation gestion rivière St-Jean-Saguenay - Demande d'aide financière
 - 6.3 Publicité dans l'Entre-Nous
 - 6.4 Télévision communautaire - Offre de service
 - 6.5 Journées de la persévérance scolaire 2014
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Renouvellement des cotisations - ADMQ

- 7.2 OMH - Adoption des états financiers vérifiés 2012
- 7.3 Annulation de l'offre d'achat pour le terrain No 50 au développement domiciliaire du Mt-Édouard
- 7.4 Adoption des frais fixes pour l'année 2014
- 7.5 Remplacement du photocopieur
- 7.6 Vente pour non-paiement de taxes
- 7.7 Dépôt des formulaires DGE-1038 concernant les dépenses électorales de 2013
- 7.8 Plan de marketing et de publicité 2014
- 7.9 Vente du terrain no 34 au développement du Mont Édouard
- 7.10 Remboursement des dépenses de cellulaire pour le maire

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Renouvellement de l'Adhésion pour la COMBEQ
- 8.2 MTQ - Permis annuel d'intervention pour les travaux d'aqueduc, d'égout ou d'entretien mineur route à l'entretien du MTQ
- 8.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 8.4 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 8.5 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 8.6 Adoption du règlement 14-299, ayant pour objet d'abroger l'article 4 du Règlement 11-283 concernant le taux de compensation pour le service de cueillette et de disposition des matières recyclables et récupérables
- 8.7 Poste d'inspecteur municipal

9. URBANISME

- 9.1 Demande de stage en urbanisme
- 9.2 Demande de prolongation auprès du MAMROT concernant la concordance des instruments d'urbanisme municipaux au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC
- 9.3 Offre de service professionnel - Complément d'information
- 9.4 Dérogation mineure MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS LANOUE ET JOSIANE GAGNON
- 9.5 Nomination au CCU
- 9.6 Demande d'exclusion les Boisés Saint-Jean
- 9.7 Adoption du règlement 13-297 modifiant le règlement de zonage no 89-107 et ses amendements en vigueur en vue d'autoriser les services publics dans la zone 140S

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Participation au Colloque sur la sécurité civile et incendie
- 10.2 Modification aux conditions de travail pour le Directeur du service incendie

11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 MRC - Programme et politique d'aide aux communautés 2014 pour la Maison des Jeunes

11.2 Promenade des navigateurs - Offre de service

11.3 Dépôt du budget 2014 du Camping de l'Anse Inc.

11.4 MDDEFP - Mandat à WSP Canada pour la problématique des eaux usées au camping municipal

11.5 Camping de L'Anse -Signature de la convention

11.6 Octrois aux organismes communautaires partenaires de la municipalité

12. VARIA

12.1 Vente des terrains au Mont Édouard – Mandat à M. Réjean Boudreault

12.2 Prévision budgétaire 2014 OMH

12.3 Affichage poste Projet étudiant

12.4 Dossier assainissement des eaux : demande de modifications au M. Transports

12.5 Changement des normes comptables sur les paiements de transfert pour le secteur public

12.6 Renouvellement entente Hydro-Québec, déneigement chemin du Rivage

12.7 Campagne de financement MFR

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

48-2014

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

49-2014

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2014

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2014 soit adopté sans modification

50-2014

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2014

Il est proposé appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2014 soit adopté sans modification.

51-2014

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE JANVIER 2014

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2014 au montant de 227 266,71 \$ et des paiements directs au montant de 459.35 \$ telle que déposées aux archives municipales sous la cote **207-120**.

52-2014

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le renouvellement de la petite caisse du bureau de poste au montant de 158,25 \$

53-2014

CAMPAGNE DE FINANCEMENT MAISON JEANNE-MARIE

Il est proposé appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter un montant de 400 \$ relatif à la campagne de financement pour la Maison Jeanne-Marie, qui est un centre de ressourcement pour les femmes par le plein air.

54-2013

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CORPORATION DE GESTION RIVIÈRE-ST-JEAN-SAGUENAY

Il est proposé appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter un montant de 2 000 \$ qui sera versé à la Corporation de gestion Rivière-St-Jean Saguenay comme aide financière pour l'année 2014.

55-2014

PUBLICITÉ L'ENTRE-NOUS

Considérant que L'Entre-Nous est un feuillet d'information mis sur pied il y a déjà six (6) ans;

Considérant que ce journal mensuel local est imprimé en 750 exemplaires et distribué dans les 700 foyers (adresses permanentes) de la municipalité et que 50 exemplaires sont déposés dans les commerces;

Considérant que L'Entre-Nous vise principalement à véhiculer des informations communautaires et est financé entièrement par les publicitaires et que celui-ci est géré par le Centre communautaire de la Petite École qui est un OBNL.

Pour ces motifs, il est proposé appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean achète une publicité dans L'Entre-Nous de ¼ de page au montant de 45 \$ pour une période de un (1) an et selon l'entente proposée qui est de 450 \$ pour douze (12) parutions, soit dix (10) parutions de 45 \$ et deux (2) parutions gratuites.

56-2014

TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE-OFFRE DE SERVICE : À L'AISE MÉDIA

Suite à une rencontre de Monsieur le maire et M. Anicet Gagné, conseiller municipal avec M. Jeff Grosse de « À l'aise Média » concernant la gestion mensuelle de la télévision communautaire, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à l'entreprise À l'aise Média (M. Jeff Grosse) la gestion mensuelle de la télévision communautaire et son expansion vers une adaptation Web, au coût de 350 \$ par mois + TPS de 17,50 \$, + TVQ de 34,93 \$ pour un total de 402,43 \$. La période du contrat s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 et comprend les engagements suivants :

1. La prise de vue statique et diffusion en direct du conseil municipal et des événements spéciaux (présentation du budget, discours du maire, etc.) sur le canal analogique 44;
2. La prise de vue numérique pour une diffusion en différé du conseil municipal et des événements spéciaux. Un montage standardisé (générique, ordre du jour, déroulement, dates du prochain conseil) sera conçu pour une diffusion sur une chaîne Youtube;
3. Le partage du montage de conseil municipal et des événements spéciaux sur le site de la municipalité (quand disponible) ainsi que sur la page Facebook de la municipalité et la page communautaire du Bas-Saguenay;
4. La gravure d'un DVD mensuel (12 en tout) diffusé en continu sur le canal 44 pour annoncer le (ou les) prochain(s) événement(s) (conseil municipal et/ou événement spécial). Le lien vers la page Facebook de la municipalité sera également indiqué.

57-2014

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'appuyer le Conseil régional de la prévention de l'abandon scolaire et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires, afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés et de déclarer du 10 au 14 février 2014 les journées de persévérance scolaire dans notre municipalité.

58-2014

RENOUVELLEMENT COTISATIONS 2014 ADMQ (2 MEMBRES)

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement de payer la cotisation annuelle 2014 auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour M. Daniel Corbeil, directeur général et pour Mme Marina Gagné, secrétaire adjointe et qui est fixée à 407 \$ pour le premier membre et de 387 \$ pour le deuxième membre ainsi que l'assurance responsabilité au coût de 226 \$ taxes incluses.

59-2014

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2012 DE L'OMH

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'approuver les états financiers de L'Office municipal d'habitation pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2012, tels que soumis par la Société d'habitation du Québec avec un déficit reconnu à répartir à la municipalité de 9 281 \$. Pour l'année 2012, la municipalité a déjà versé à L'OMH, un montant de 6 539 \$, la résolution autorise donc le versement final pour l'année 2012, à l'OMH de L'Anse-Saint-Jean d'un montant de 2 742 \$.

60-2014

ANNULLATION DE L'OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN NO 50 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU MONT-ÉDOUARD (LOT 10-21 DU CANTON DE DUCREUX : SYLVAIN GAGNON ET HÉLÈNE PEDNEAULT

Dû au désistement des acheteurs, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'annuler la vente du terrain no 50 dans le développement domiciliaire au Mont-Édouard dont l'offre d'achat avait été faite par M. Sylvain Gagnon et Mme Hélène Pedneault et qui **avait été accepté à la résolution no 371-2013**. Le dépôt d'une somme de 1 390,60 \$ représentant 5% de l'offre devra être remis par les notaires Gagnon, Minier, aux personnes concernées.

61-2014

ADOPTION DES FRAIS FIXES ANNÉE 2014

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les frais fixes pour l'année 2014 tels qu'énumérés ci-bas :

SOMMAIRE POUR LES SALAIRES

Salaires des

élus	02.11000.131	rémunération de base - Élus	53 455.00 \$
	02.11000.133	Allocations non imposables - élus	26 730.00 \$

TOTAL SALAIRES ÉLUS ①	80 185.00 \$
-----------------------	--------------

SALAIRES EMPLOYÉS	②	TOTAL DE LA MASSE SALARIALE EMPLOYÉS	464 372.00 \$
--------------------------	---	--------------------------------------	---------------

CHARGES SOCIALES (ÉLUS ET EMPLOYÉS)	REGIME DE RETRAITE	25 159.00 \$
	RRQ	21 615.00 \$
	ASSURANCE EMPLOI	10 365.00 \$
	FSS	22 225.00 \$

CSST	11 190.00 \$
RQAP	3 770.00 \$
AUTRES AVANTAGES	17 025.00 \$
TOTAL DES CHARGES SOCIALES ③	111 349.00 \$

TOTAL DES SALAIRES ET CHARGES SOCIALES 655 906.00 \$

TIMBRES ET AFFRANCHISSEMENT ④	3 690.00 \$
DÉPENSES DE COMMUNICATIONS (TÉLÉPHONE, INTERNET, RADIO ET AUTES) ⑤	21 840.00 \$
SERVICES JURIDIQUES (MENSUALITÉ) 225\$ X 12	2 700.00 \$
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT	120 000.00 \$
ÉLECTRICITÉ	202 690.00 \$
CHAUFFAGE Centre communautaire ③	14 500.00 \$
CHAUFFAGE Garage St-Thomas ⑦	5 500.00 \$
remboursement financement (intérêts) et refinancement ⑨	150 893.00 \$
REMBOURSEMENT DE CAPITAL (RÈGLEMENTS D'EMPRUNT) ⑩	550 557.00 \$
Frais bancaires (frais fixes) 100\$ par mois	1 200.00 \$
Frais de déplacement (Réjean Boudreault) (583,33\$ X 12 MOIS)	7 000.00 \$
Frais de déplacement (Pierre Roy) mensualité (175\$ X 12 MOIS)	2 100.00 \$

TOTAL DES AUTRES DÉPENSES: 1 082 670.00 \$

GRAND TOTAL FRAIS FIXES 2014 1 738 576.00 \$

62-2014

REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR POUR LE BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède à l'acquisition d'un photocopieur de marque Toshiba PMF couleur 2-STUDIO 3555C au montant de 8 389,73 \$ taxes incluses auprès de Bureautique FTI. Le paiement se fera sur location pour une durée de bail de 60 mois au coût de revient de 150.36 \$ par mois taxes non incluses. Le contrat d'entretien inclura la poudre et le coût des copies sera de 0.0099 pour les copies en noir et blanc et de 0.0685 pour les copies en couleur.

L'autre proposition reçue était celle de Blackburn & Blackburn au montant de 8 971,50\$ incluant les taxes pour les mêmes taux pour le contrat d'entretien et de copies.

63-2014

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le secrétaire-trésorier à transmettre à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay tous les comptes dus de trois (3) ans et plus pour la procédure de vente pour non-paiement de taxes.

64-2014

DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 CONCERNANT LES DÉPENSES ÉLECTORALES DE 2013

Afin de se conformer à l'application du chapitre XIV de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), (art.513.0.1 à 513.3), il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que la secrétaire-trésorière adjointe dépose auprès du Directeur général des Élections du Québec, les formulaires DGE-1038 VF (13-08) pour les élections du 3 novembre 2013 pour les candidats suivants :

Claude BOUCHER, Lucien MARTEL, Gertrude BOUCHARD, Anicet GAGNÉ, Marcellin TREMBLAY, Nathalie TREMBLAY, Yvan CÔTÉ, Victor BOUDREAULT, Graham PARK, Évans TREMBLAY, Éric THIBEAULT et Denis GIRARD.

65-2014

PLAN DE MARKETING ET DE PUBLICITÉ 2014- JOURNAL LE QUOTIDIEN

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat du plan de marketing suivant dans le journal le Progrès du Saguenay et plus particulièrement celui du journal « Le Quotidien », telle que la description suivante pour un coût total est de 13 413 \$.

Publication	Date	Fréquence	2013	2014	Note
			Montant	Montant	
Cahier économique	samedi 1 mars	une fois	1 237.50 \$	1 237.50 \$	rembourser par la vente de terrain
Full 116 000 portes	dimanche 6 avril	une fois	1 109.25 \$	1 109.25 \$	
Cahier symposium	dimanche 5 octobre	une fois	976.25 \$	976.25 \$	
Promotion automnale Le Quotidien	septembre, octobre	8 fois	6 160.00 \$	6 200.00 \$	rembourser par la vente de terrain
Nouvelles de nos Montagnes	samedi 29 novembre	une fois	2 375.00 \$	2 375.00 \$	rembourser par la vente de terrain
Voeux des fêtes	dimanche 22 décembre	une fois	750.00 \$	765.00 \$	
Volet Web	septembre-octobre	50000 imp.	750.00 \$	750.00 \$	
Total			13 358.00 \$	13 413.00 \$	
Prévu au budget			15 000.00 \$	10 000.00 \$	
Rembourser par la vente de terrain			9 772.50 \$	9 812.50 \$	
Affectation au budget			3 585.50 \$	3 600.50 \$	

66-2014

VENTE TERRAIN LOTS NUMÉROS 10-37 DU CANTON DE DUCREUX : PASCAL PERRON (terrain no 34)

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte la vente du terrain à M. Pascal Perron demeurant du 3702, De Champlain, Jonquière, G7X 1M3; terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 10-37, au cadastre officiel du Canton de Ducreux, circonscription foncière de Chicoutimi, terrain ayant une superficie de 11 017.9 pieds carrés et correspondant au terrain numéro 34 sur le plan préparé par M. Bruno Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 3 novembre 2010 portant le numéro de minute 7393.

Cette vente est faite pour le prix de 20 932,62 \$, 5% de t.p.s. 1 046,63 \$ et 9,975% t.v.q. 2 088,03 pour un montant total de 24 067.28 \$. L'acte de vente sera préparé et devra être signé devant le notaire Gagnon par le Maire, M. Lucien Martel et le Secrétaire-trésorier, M. Daniel Corbeil ou par son adjointe, Mme Marina Gagné.

67-2014

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE CELLULAIRE POUR LE MAIRE

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité rembourse mensuellement, 50% des frais de cellulaire de monsieur le Maire ainsi que les frais d'interurbains, étant donné que le cellulaire personnel de M. Lucien Martel est utilisé à 50% pour les besoins de la municipalité.

68-2014

ADHÉSION 2014- COMBEQ

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la cotisation annuelle 2014 au montant de 333,43 \$ taxes incluses à la Corporation des Officiers municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) pour l'adhésion de M. Réjean Boudreault comme membre actif.

69-2014

MINISTÈRE DES TRANSPORTS : PERMIS ANNUEL D'INTERVENTION ROUTES À L'ENTRETIEN DU M.T.Q.

Considérant qu' à chaque année, le Ministère des Transports du Québec émet des permis d'intervention à notre municipalité pour des travaux que nous exécutons sur les chemins qui sont à l'entretien du M.T.Q.;

Considérant que ces permis sont émis par le M.T.Q. avec un dépôt de garantie et que pour les travaux de faible importance, ce dépôt de garantie peut être remplacé par une résolution annuelle du conseil municipal;

Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE

La municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux;

QUE

M. Réjean Boudreault et/ou M. Robin Pelletier sont autorisés à signer au M.T.Q., les permis d'intervention au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

70-2014

M.T.Q. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DES RUES DE L'HERMINE, GAGNÉ ET SAINT-JEAN-BAPTISTE

Considérant que au cours de l'année financière 2012-2013, le ministère des Transports du Québec autorisait une subvention maximale de 5 000 \$ répartie sur trois (3) années budgétaires dont un versement est prévu pour l'exercice financier en cours;

Considérant que ce programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal est pour l'amélioration des rues de l'Hermine, Gagné et Saint-Jean-Baptiste, dossier nos 00019186-1-94210 (02)-2012061833;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean confirme la réalisation des travaux cités ci-haut.

71-2014

M.T.Q. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Considérant que au cours de l'année financière 2013-2014, le ministère des Transports du Québec autorisait une subvention maximale de 20 000 \$ répartie sur trois (3) années budgétaires dont un versement est prévu pour l'exercice financier en cours;

Considérant que ce programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal est pour l'amélioration de la rue Saint-Jean-Baptiste, dossier nos 00019877-2-94210 (02)-2013031136;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean confirme la réalisation des travaux cités ci-haut.

72-2014

M.T.Q. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Considérant que au cours de l'année financière 2013-2014, le ministère des Transports du Québec autorisait une subvention maximale de 10 000 \$ dont le versement est prévu pour l'exercice financier en cours;

Considérant que ce programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal est pour l'amélioration de la rue Saint-Jean-Baptiste, dossier nos 00020582-1-94210 (02)-2013080524;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean confirme la réalisation des travaux cités ci-haut.

73-2014

ADOPTION DU RÈGLEMENT 14-299 AYANT POUR OBJET D'ABROGER L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT 11-283 CONCERNANT LE TAUX DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE ET DE DISPOSITION DES MATIÈRES RECYCLABLES ET RÉCUPÉRABLES

RÈGLEMENT NO 14-299

Ayant pour objet d'abroger l'article 4 du Règlement # 11-283 concernant le taux de compensation pour le service de cueillette et de disposition des matières recyclables et récupérables

ATTENDU QU' y a lieu de modifier le Règlement # 11-283 de manière à fixer un nouveau taux de compensation pour le service de cueillette et de disposition des matières résiduelles et recyclables;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean tenue le 16 décembre 2013;

POUR CES MOTIFS, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que le Règlement portant le numéro 14-299 soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si loi au long récité.

ARTICLE 2

L'article 3 du Règlement # 11-283 est abrogé à toutes fins que de droit.

ARTICLE 3

Le taux de la compensation pour la cueillette sélective des matières recyclables et récupérables est fixé à compter du 1^{er} janvier 2014 au taux suivant :

- Pour chaque logement : 50 \$ par année.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

74-2014

AFFICHAGE À L'EXTERNE DU POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'affichage externe du poste d'inspecteur municipal (Progrès-Dimanche, site web, etc.) étant donné qu'aucun candidat dans le personnel municipal n'a posé sa candidature pour ce poste lors de son affichage à l'interne.

75-2014

ACCEPTATION D'UN ÉTUDIANT EN TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME POUR UN STAGE DE 8 SEMAINES

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement d'accepter la demande de stage de M. Jérôme Bouchard, étudiant en techniques d'aménagement et d'urbanisme du Cégep de Jonquière. Le stage se déroulera à compter du 24 mars 2014 pour une durée de huit (8) semaines.

76-2014

DEMANDE DE PROLONGATION AUPRÈS DU MAMROT CONCERNANT LA CONCORDANCE DES INSTRUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA M.R.C.

Considérant que le schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay est en vigueur depuis le 5 mars 2012 et que le délai pour adopter tout règlement de concordance à celui-ci est le 5 mars 2014;

Considérant que le processus de concordance du plan et des règlements d'urbanisme de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean au schéma d'aménagement de la MRC est en cours mais non complété et que la municipalité ne pourra adopter ces documents dans le délai prescrit, soit pour le 5 mars 2014;

Considérant qu' en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut prolonger le délai accordé par cette Loi;

Pour ces motifs,

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité de tous les conseillers

QUE

Le conseil municipal de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Sylvain Gaudreault, de lui accorder un délai pour l'adoption de son plan et de ses règlements d'urbanisme, visant à les rendre conformes au Schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay, et ce jusqu'au 15 décembre 2015;

QUE

Copie de cette résolution soit transmise à la MRC-du-Fjord-du-Saguenay

77-2014

MANDAT BC2 PARACHÈVEMENT DU PLAN D'URBANISME ET RÉVISION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Robert Leblond de BC2, le parachèvement du plan et des règlements d'urbanisme tel que la proposition suivante :

Parachèvement du plan d'urbanisme

Vérification des plans d'affectation élaborés par le Groupe IBI/DAA en regard de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC; ajustement si requis;

Finalisation du texte d'accompagnement du plan d'urbanisme et préparation d'un résumé;

Présentation au Conseil et support à l'adoption.

Étant donné l'avancement de ce dossier à environ 70%, BC2 va compléter ce dossier élaboré par IBI/DAA, pour un **montant forfaitaire de 4 500 \$** sous réserve de prendre connaissance des documents réalisés.

Révision des règlements d'urbanisme

Les démarches à réaliser comprennent :

La mise à jour des amendements aux divers règlements d'urbanisme depuis l'an 2000;

La confection des plans de zonage et grilles des spécifications en conformité avec le plan d'urbanisme révisé;

La rédaction de nouveaux règlements d'urbanisme;

L'intégration des PIIA en vigueur;

Le support à l'analyse par le CCU et à l'adoption par le Conseil : 3 rencontres;

Corrections finales.

Les frais de réalisation du mandat de **révision des règlements d'urbanisme** sont de **16 900 \$** plus les taxes applicables.

78-2014

DÉROGATION MINEURE JEAN-FRANÇOIS LANOUE ET JOSIANE GAGNON, 58, CHEMIN PÉRIGNY- RECOMMANDATION CCU D.M.1-2014

Tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour régulariser la marge de gauche ainsi que la profondeur du terrain de la propriété de M. Jean-François Lanoue et de Mme Josiane Gagnon, pour la propriété qui est située au 58, chemin Périgny, sur une partie du lot 7-3 dans le rang 3 du Canton de Saint-Jean.

79-2014

RECOMMANDATION DU CCU POUR NOMINATION NOUVEAU MEMBRE CCU

Tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter M. Antonin Gagné comme nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme.

80-2014

RECOMMANDATION DU CCU- DEMANDE D'EXCLUSION CPTAQ POUR LES BOISÉS SAINT-JEAN (PROPRIÉTÉ DE MME RACHEL GIRARD)

Tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'exclusion en zone agricole auprès de la CPTAQ, de M. Claude Tremblay des Boisés Saint-Jean pour les propriétés de Mme Rachel Girard pour une partie des lots 49 et 50, dans le Rang 01, Canton de Saint-Jean et de M. André Dallaire pour une partie du lot 51A, dans le Rang 01, Canton de Saint-Jean.

81-2014

ADOPTION DU RÈGLEMENT 13-297 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 89-107 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE D'AUTORISER LES SERVICES PUBLICS DANS LA ZONE 140S

- Attendu que** la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Attendu qu'un** règlement de zonage (89-107) et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;
- Pour ces motifs,** il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le Règlement no 13-297, lequel décrète et statue ce qui suit :

1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

2. MODIFICATIONS DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

La grille des spécifications numéro 8901016 est modifiée afin d'y autoriser l'usage Services publics dans la zone 140S, comme suit :

1^e Ajouter une inscription dans la colonne de la zone 140, vis-à-vis la ligne correspondant à l'usage Services publics.

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

82-2014

COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE/QUÉBEC

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Pierre Roy est autorisé à participer au 14^{ième} Colloque sur la sécurité civile et incendie qui se tiendra au Centre des congrès de Québec, les 17, 18 et 19 février 2014 sous le thème « **La sécurité civile et incendie, ça vous appartient** »

83-2014

MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que la rémunération et des conditions de travail de M. Pierre Roy, directeur du service incendie soient acceptées telles que suivantes :

- Frais de déplacements : 125 \$/mois;
- Remboursement des frais de cellulaire : 50\$/mois
- Taux salarial de 20 \$/heure pour 10 heures/semaine
- Congrès Association des chefs en sécurité incendie du Québec
- Congrès Sécurité civile et incendie du Québec

-1 000\$ de formation par année pour le Directeur
-Remboursement de la différence de la plaque de véhicule d'urgence et inspection annuelle à la S.A.A.Q.

84-2014

M.R.C.- PROGRAMME ET POLITIQUE D'AIDE AUX COMMUNAUTÉS 2014 POUR LA MAISON DES JEUNES

Attendu que La M.R.C. du Fjord-du-Saguenay a reconduit une politique d'aide aux communautés pour l'année 2014;

Attendu que que pour être admissible, chaque organisme doit être à but non lucratif, détenir une charte, être situé à l'intérieur de notre municipalité et doit contribuer au développement économique, culturel, communautaire et social de notre municipalité;

Attendu que pour obtenir de l'aide financière de la M.R.C. du-Fjord-du-Saguenay, chaque municipalité doit faire parvenir une demande officielle, par voie de résolution;

Attendu que le montant alloué pour notre municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 est de 8 000 \$;

Pour ces motifs,

il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que le montant de **8 000 \$** alloué à notre municipalité dans le cadre de la politique d'aide aux communautés 2014 de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, soit versé à la **Maison des jeunes du Bas-Saguenay**.

85-2014

PROMENADE DES NAVIGATEURS/MANDAT BC2/FAISABILITÉ DU DÉVELOPPEMENT

Attendu que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean désire réaliser un concept d'aménagement en celui de la « Promenade des navigateurs » afin de faire un trajet Parc municipal-quai un circuit de découverte pour le visiteur, tout en favorisant la circulation piétonnière et cycliste;

Attendu que la municipalité veut obtenir une évaluation de la faisabilité du projet;

Pour ces motifs,

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte l'offre de services professionnels de BC2 dont le mandat consistera à réaliser une autre étape du projet afin d'en préciser les activités et composantes et d'évaluer les coûts et modalités de mise en œuvre;

QUE BC2 réévaluera l'importance relative des activités et solutions proposées de façon à les rendre soit plus économiques ou faisables à court et moyen termes et que les solutions proposés verront à réaliser le projet initial dans son ensemble.

QUE des relevés de terrain devront permettre de s'assurer de la faisabilité technique des aménagements et des coûts qu'ils impliquent;

QUE en seconde étape, le concept sera formalisé et développé et que des esquisses et plans illustreront les aménagements proposés et, finalement, les coûts seront évalués;

QUE un document couleur final sera produit afin d'illustrer de façon claire et précise ce que devrait être « la promenade des navigateurs »

QUE la réalisation de ce mandat sur une période de 5 mois à compter de la présente résolution est au coût de 14 878 \$ taxes non incluses et que des relevés d'arpentage requis totalisant 2 000 \$ taxes non incluses devront être fournis par la firme Roche Ltée.

86-2014

ACCEPTATION BUDGET 2014/CAMPING DE L'ANSE

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget 2014 du camping de L'Anse tel que suivant :

Revenus : 156 150 \$

Dépenses : 156 150 \$

. Salaire : 75 650 \$

. Frais d'exploitations : 80 500 \$

87-2014

MDDEFP- MANDAT À WSP CANADA POUR PROBLÉMATIQUE DES EAUX USÉES AU CAMPING MUNICIPAL

Afin de donner suite à la recommandation du conseil d'administration du Camping de l'Anse Inc, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de WSP pour la réalisation d'avant-projet pour rendre conforme aux normes environnementales le traitement des eaux usées au camping municipal de L'Anse-Saint-Jean pour des honoraires de 5 711 \$ taxes non incluses.

88-2014

CAMPING DE L'ANSE/SIGNATURE DE LA CONVENTION

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Lucien Martel, maire ainsi que M. Daniel Corbeil, directeur général à signer au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean le renouvellement de la convention avec le camping municipal pour l'année 2014 et qui sera reconduit automatiquement à chaque année à moins d'avis contraire.

89-2014

SUBVENTIONS 2014 AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES PARTENAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder aux organismes communautaires partenaires de la Municipalité, les montants de subventions tels que le tableau ci-bas.

Organisations	Octroyé
	2014
Association de la pêche blanche	500.00 \$
Fondation pour le dév. Du Bas-Saguenay (Pont couvert à vélo)	10 000.00 \$
Symposium des Villages en couleurs	500.00 \$
Comité famille	2 500.00 \$
Club de motoneige du Fjord	5 000.00 \$
Cercle des Fermières	1 500.00 \$
Trait d'union	2 500.00 \$
École Communauté	1 000.00 \$
Festi télémark	500.00 \$
Club de compétition du Mont Édouard	500.00 \$
Classique de volleyball	500.00 \$
École Fréchette	0.00 \$
Festival Poésie	250.00 \$
Promotion des Arts	1 500.00 \$

MFR	3 500.00 \$
Les 4 saisons d'édouard (Ski de fond)	1 000.00 \$
Association chasse et pêche	3 500.00 \$
Troupe d'Édouard	0.00 \$
Table de concertation Jeunesse Bas-Saguenay	2 250.00 \$
Village relais	0.00 \$
Olympiades d'hiver	
Corporation de gestion de la rivière St-Jean	2 000.00 \$
autres	
Total	39 000.00 \$
Reste	2 000.00 \$

Poste 02-70191-951

Budget 2014 : **41 0000\$**

90-2014

VENTES DES TERRAINS MONT-ÉDOUARD-MANDAT M. RÉJEAN BOUDREAU

Considérant que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean désire promouvoir la vente de ses terrains dans le secteur du développement du Mont-Édouard;

Considérant que pour vendre ses terrains, la municipalité a besoin d'une personne qui a des connaissances du milieu géographique des lieux ainsi que des règlements d'implantation de bâtiments afin de renseigner les futurs acheteurs de façon à leur donner toutes les informations nécessaires à la construction;

Considérant que M. Réjean Boudreault a démontré son intérêt pour prendre en charge tout le processus de vente des terrains appartenant à la municipalité dans le secteur du Mont-Édouard et dans l'ensemble de la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Réjean Boudreault pour s'occuper de la vente des terrains dans le développement domiciliaire dans le secteur du Mont-Édouard aux conditions suivantes :

QUE la municipalité lui procure un cellulaire avec un forfait d'appels illimités;

QU'un montant de 250 \$ soit versé à M. Réjean Boudreault pour l'ouverture d'un dossier d'un acheteur potentiel;

QUE suite à la vente d'un terrain, un montant de 750 \$ soit versé à M. Boudreault;

QUE M. Réjean Boudreault pourra utiliser, au besoin, les services des employés municipaux pour de petits travaux, tels que l'installation de panneaux, copie des règlements, des PIIA, etc.;

QUE cette entente sera effective le 1^{er} avril 2014 et sera renouvelable en janvier 2016.

91-2014

OMH-ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014, RÉVISÉES

Tel que soumis par la Société d'Habitation du Québec (SHQ), il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires révisées 2014 de l'OMH de L'Anse-Saint-Jean, tel que suivant :

REVENUS : 56 609 \$

DÉPENSES : 172 004 \$

DÉFICIT : 115 395 \$

Réparti à 90 % par la SHQ : 103 856 \$

À 10% par la Municipalité : 11 539 \$

92-2014

AFFICHAGE POSTE PROJET ÉTUDIANT

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'affichage de l'offre d'emploi du projet étudiant 2014 pour « Préposé(e) à l'accueil du kiosque touristique » tel que soumis par Mme Patricia Daigneault, coordonnatrice à la Petite École.

93-2014

DOSSIER D'ASSAINISSEMENT DES EAUX, DEMANDE DE MODIFICATIONS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Attendu que dans le cadre de l'étude d'avant-projet d'assainissement des eaux de la municipalité, par la firme WSP Canada Inc., des points de captage d'eau de pluie ont été répertoriés, lesquels appartiennent au ministère des Transports du Québec;

Attendu que WSP Canada Inc. a identifié quatre (4) infrastructures sur le réseau d'égout sanitaire de la municipalité qui doivent être modifiées pour permettre la réalisation du projet d'assainissement des eaux selon les normes en vigueur;

Attendu qu' il s'agit de trois (3) puisards ou regards-puisards, ainsi qu'une contre-pente réalisée par le ministère des Transports du Québec lors de la réfection d'un ponceau;

Attendu que ces quatre (4) modifications doivent être réalisées par le MTQ afin d'éliminer une grande quantité d'eau parasite dans le réseau d'égout sanitaire et pour restaurer la capacité initiale du réseau d'égout sanitaire;

Pour ces motifs,

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'apporter des modifications aux quatre (4) infrastructures identifiés par WSP Canada Inc. sur le réseau d'égout sanitaire de la municipalité et qui doivent être modifiées pour permettre la réalisation du projet d'assainissement des eaux selon les normes en vigueur.

94-2014

CHANGEMENT DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LE SECTEUR PUBLIC
CHAPITRE SP3410 SUR LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

Considérant que la norme comptable sur les paiements de transfert est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2012, donc applicable pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 pour les municipalités et autres organismes municipaux;

Considérant qu' il existe deux interprétations différentes de la notion d'autorisation quant au moment où un transfert est autorisé, les deux interprétations sont les suivantes :

1. Un transfert est autorisé par l'Assemblée nationale au moment du vote des crédits annuels (position du ministère des Affaires municipales, des régions et d'occupation du territoire-MAMROT);
2. Un transfert est autorisé lorsqu'un représentant du gouvernement informe le bénéficiaire de l'octroi d'une subvention au moyen d'une lettre de confirmation (position du Vérificateur général du Québec);

Considérant que la Municipalité est d'avis que l'autorisation du transfert survient lorsqu'un représentant du gouvernement informe le bénéficiaire de la décision de subventionner au moyen d'une lettre de confirmation;

En conséquence :

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que la prise de position de la Municipalité quant à l'interprétation de cette norme n'implique aucun changement quant au traitement comptable adopté dans les exercices antérieurs au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2013.

95-2014

RENOUVELLEMENT ENTENTE DE SERVICE HYDRO-QUÉBEC /DÉNEIGEMENT CHEMIN DU RIVAGE

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente avec Hydro-Québec pour le déneigement du chemin du Rivage pour une période de cinq (5) ans, soit les années 2014, 2015, 2016, 2017, et 2018 et de mandater M. le maire Lucien Martel et le directeur général, M. Daniel Corbeil ou son adjointe, Mme Marina Gagné pour signer la dite entente.

96-2014

CAMPAGNE DE FINANCEMENT MFR/CONFÉRENCE HOTEL LE MONTAGNAIS

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède à l'achat de trois (3) billets VIP au montant de 150 \$ l'unité pour la conférence-bénéfice de la rameuse océanique Mylène Paquette, au profit de la Maison Familiale Rurale du Fjord qui aura lieu le 25 février 2014 à l'Hôtel Le Montagnais, Saguenay.

RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

M. Graham Park informe des cafés rencontres et des ateliers organisés par le Comité Famille;

Le rapport de chacun des membres du Conseil porte sur des informations qui sont aussi données sur le CCU, le Conseil de Fabrique où il pourrait y avoir formation d'un comité concernant un partenariat avec la municipalité, sans oublier la politique nationale de la Ruralité, la démarche de consultation de quatre (4) étudiants, l'enlèvement des ordures, le téléphone cellulaire, le dossier des éoliennes et celui du Village relais et de son congrès à Amqui en mai 2014.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La question environnementale pour la promenade des navigateurs ainsi que la préservation des espaces verts au camping municipal semble une préoccupation pour certains contribuables.

La réglementation sur les chiens errants dans le secteur du chemin des Érables.

97-2014

FERMETURE DE LA SÉANCE

La fermeture de la séance est proposée à 21 h 00.

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean en ce troisième jour de février de l'An 2014.

Marina Gagné, secrétaire-trésorière adjointe

Lucien Martel, maire

« Je, Lucien Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »